

Règlement intérieur de la RCP Onco-Dermatologie

(Fiche descriptive du fonctionnement de la RCP et Définition des référentiels de RCP)



Site concerné : St Etienne

Version n°1.3

Diffusé en : 07/2024

Page 1 sur 4

Intitulé de la RCP	Onco-Dermatologie
Structure responsable	3C Oncoloire
Etablissements participants	CHU St Etienne, Médecins libéraux, Clinique du parc
Lieu (Salle, étage,...)	Salle d'enseignement service dermatologie au 2 ^{ème} étage du bâtiment C du CHU
Webconférence	Oui via un lien Teams
Jour / Fréquence	Jeudi / Hebdomadaire
Horaires de début et de fin	16h-18h
Saisie des fiches RCP	Sous l'outil RCP Onco-Aura avant 10h le jeudi
Coordonnateur (Nom, titre, coordonnées)	Dr DAVID-FERREIRA, Dermatologue, 04 77 82 83 33, désignée de façon collégiale. Dr RAVNI Estelle, Dermatologue, 04 77 82 83 33, désignée de façon collégiale.
Assistante RCP (Nom, coordonnées)	Référente : Stéphanie MAZENOD, 04 77 82 24 38 Secrétaires du 3C joignable via la boite mail : oncoloire.secretariat@chu-st-etienne.fr
Caractéristique de la RCP	1 ^{er} Niveau, Adulte
Région anatomique et organes	Peau
Composition du quorum minimum (spécialités)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 oncologue ou dermatologue titulaire du DESC de cancérologie, - 1 chirurgien (CMF, général, ...), - 1 dermatologue, - 1 radiothérapeute - (1 néphrologue quand greffe rénale comme antécédent pour le patient) - (1 Anatomo-pathologiste si possible)
Rôles et missions spécifiques du secrétariat de la RCP	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer la RCP : <ul style="list-style-type: none"> - Vérification des fiches (items administratifs, pièces obligatoires à joindre (CRA, ...)) - Préparation du listing des patients inscrits par ordre alphabétique et par médecin référent - Rapatriement de l'histoire clinique des fiches précédentes, si non fait - Pour les patients ayant une greffe rénale comme antécédent appeler le secrétariat de néphrologie pour demander la présence d'un néphrologue à la RCP • Pendant la séance : <ul style="list-style-type: none"> - Faire signer la « FICHE de PRESENCE » par les participants à la RCP. - Participer à la RCP et projeter les fiches pour qu'elles soient visibles par l'assemblée - Saisir la conclusion dans la fiche, sous la dictée du coordonnateur de RCP. - Cocher conforme au REFERENTIEL de façon tacite si aucune mention de HORS REFERENTIEL n'est dans la conclusion, de même pour l'item « Proposition d'inclusion dans un essai

Règlement intérieur de la RCP Onco-Dermatologie

(Fiche descriptive du fonctionnement de la RCP et Définition des référentiels de RCP)



Site concerné : St Etienne

Version n°1.3

Diffusé en : 07/2024

Page 2 sur 4

- | | |
|--|---|
| | <p>clinique » et pour l'item « Proposition consultation Oncogénétique »</p> <ul style="list-style-type: none">• Après la RCP :• Valider les fiches RCP après RCP (ajout des participants) et informer les prescripteurs de leurs dossiers non discutés mais reportés en expliquant les raisons. |
|--|---|

La stratégie thérapeutique proposée par la RCP doit se fonder sur des recommandations de pratique clinique nationales ou internationales ou des référentiels régionaux ou de sociétés savantes.

Référentiels ou recommandations déclarés

<https://www.sfdermato.org/page-18-institutions-de-la-dermatologie>

Rôle et missions du secrétariat de RCP, rôle de chacun a bien respecté :

- En RCP, le **coordonnateur est responsable de la RCP (notamment du respect du quorum)**, l'assistante RCP est en support. La proposition thérapeutique est écrite directement en RCP par l'assistante RCP sur l'outil RCP SARA sous la dictée du coordonnateur et sous sa validation. Il n'y a aucun lien hiérarchique entre coordonnateur et assistante RCP.
- En amont et aval de la RCP, l'assistante RCP ne doit jamais modifier des données médicales de la fiche sans accord du médecin référent de la fiche.
- La qualité des fiches présentées en RCP relève de la responsabilité du médecin référent
- Tout échange entre assistante RCP et coordonnateur/participants de RCP se doit d'être respectueux et bienveillant.
- Tout problème doit être remonté à Amandine MONDIERE et/ou Dr Quentin REBOUL afin de le résoudre dans de bonnes conditions (tant côté coordonnateur/participants, qu'assistante RCP)

Annexe :

- 1- Charte régionale RCP de Cancérologie Région Auvergne-Rhône-Alpes Version Mai - 2021 (Annexe 1 – Rôles et responsabilités du médecin coordonnateur de la RCP, Annexe 2 – Rôles et responsabilités du médecin référent du patient, Annexe 3 – Rôles et responsabilités des organisations : 3C, Réseau ONCO AURA et GCS SARA, Annexe 5 – Dossier Communicant de Cancérologie : Information Patients)
- 2- Fiche de poste assistante RCP Oncoloire Version du 13/07/2021
- 3- Annuaire des RCPs du 3C Oncoloire Version actuelle sur le site internet du 3C Oncoloire : <https://3c.onco-aura.fr/oncoloire/>

Règlement intérieur de la RCP Onco-Dermatologie

(Fiche descriptive du fonctionnement de la RCP et Définition des référentiels de RCP)



Site concerné : St Etienne

Version n°1.3

Diffusé en : 07/2024

Page 3 sur 4

Je soussignée, Dr DAVID-FERREIRA coordonnatrice de la RCP, m'engage à respecter et à mettre en œuvre le présent règlement intérieur.

A St Etienne, le 4/7/2024

Signature de la Coordonnatrice

Je soussignée, Dr RAVNI Estelle coordonnatrice de la RCP, m'engage à respecter et à mettre en œuvre le présent règlement intérieur.

A St Etienne, le 20/4/2025

Signature de la Coordonnatrice

N° version	Date	Historique des mises à jour (indications des modifications)	N° des pages modifiées
1	06/05/2022	Création	--
1.1	17/03/2023	En annexe : Ajout du lien internet pour visualiser toujours l'annuaire des RCPs mis à jour Ajout du Dr RAVNI comme coordonnatrice ainsi que sa signature Modifications des Rôle et missions des assistantes RCP	1 et 2
1.2	02/02/2024	Coordinateur Médical du 3C ONCOLOIRE : Pr Pierre FOURNEL remplacé par le Dr Quentin REBOUL	2
1.3	28/06/2024	Ajout dans le quorum comme permanent : un radiothérapeute Ajout dans le quorum : (1 néphrologue quand greffe rénale comme antécédent pour le patient) Ajout comme missions pour les assistantes RCP : Pour les patients ayant une greffe rénale comme antécédent appeler le secrétariat de néphrologie pour demander la présence d'un néphrologue à la RCP	1

Rédaction

Amandine MONDIERE(responsable administrative 3C ONCOLOIRE).